

Nous avons divisé l'histoire de l'inspection du travail en 9 périodes que nous allons tenter de vous expliquer

Avant 1892
1892 - 1914
1914 - 1939
1940 - 1944
1945 - 1968
1968 - 1981
1981 - 1992
1993 - 2004
depuis 2004

Explications sur les documents de la période 1840 1892.

Dans cette rubrique, nous avons essayé de donner les documents sur la Loi de 1840 et celle de 1874 ainsi que les études et mémoires écrits sur cette époque, qui explique en partie l'histoire de l'inspection du travail d'aujourd'hui .

Un comparatif sur l'évolution des protections à travers ces lois.

Nous mettons en lien le rapport Villermé qui date de 1840 et qui est à l'origine de la première Loi.

De même, nous avons retrouvé quelques documents sur les premiers inspecteurs et contrôles.

1841 □

Loi du 22 mars 1841, inspirée des travaux de Louis-René Villermé : elle interdit le travail des enfants de moins de huit ans, limite la journée de travail à huit heures pour les 8-12 ans et à douze heures pour les 12-16 ans. Le travail de nuit (9 heures du soir-5 heures du matin) est interdit aux moins de 13 ans, et pour les plus âgés, deux heures comptent pour trois.

Février 1848 □

Manifestations populaires à Paris. Proclamation de la liberté d'association, du **suffrage universel** et du droit au travail. Des milliers de travailleurs réclament la création d'un **ministère** du Travail.

15 mars 1849 □ Loi contre les coalitions ouvrières et patronales.

27 novembre - Loi rappelant l'interdiction des grèves.

1er juin 1853 □ Loi sur les conseils de prud'hommes elle instaure l'élection au scrutin par collèges, fixe des conditions restrictives d'âge et d'ancienneté pour l'électorat et décide que les présidents et vice-présidents sont nommés par l'administration, transformant ainsi le conseil en une juridiction échevinale

sous contrôle du pouvoir politique.

25 mai 1864 □

Promulgation d'une loi autorisant les coalitions. La grève est désormais tolérée.

En 1871, la Commune de Paris : Léo Frankel est le premier Ministre du Travail bien avant celui de 1906.

Il a interdit le travail de nuit des boulangers.

1874 □

Création de l'Inspection du travail, chargée de veiller au respect des lois sociales. Promulgation d'une loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans.

21 mars 1884 □

Promulgation de la loi dite "Waldeck-Rousseau" instaurant la liberté syndicale. De toléré, le syndicalisme ("associations professionnelles ouvrières et patronales") devient légal en France.

27 juin 1884 □

Adoption de la loi sur l'assurance contre les accidents du travail.

1er mai 1890 □

Première organisation internationale de la Fête du Travail. Suppression du livret des ouvriers.

Il ne faut pas oublier de consulter aussi les thèses et mémoire qui sont sur ce site.

Et une série de livres à consulter :

Ceux qui sont avec astérisque sont consultables sur ce site.

Il y a aussi des documents ou études dans la rubrique centenaire.

Explications sur les documents de la période 1892 1914.
--

C'est le début de l'inspection en France qui se met en place avec un corps de 100 fonctionnaires., femmes et hommes mais avec des compétences différentes

C'est aussi la création du Ministère du travail (1906).

Les attributions des inspecteurs s'élargissent : loi de 1898 sur les accidents du travail et divers décrets sur l'hygiène et la sécurité.

Et enfin, la montée chaotique de la codification d'un nouveau code, le code du travail (1910) que vous trouverez.

2 novembre 1892 □

Une loi limite et réglemente le travail des femmes et des enfants et organise le corps des inspecteurs du travail.

27 décembre 1892 □

Loi sur la conciliation et l'arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés. Tentative de mettre sur pied des procédures de règlement pacifique des conflits collectifs du travail.

12 février 1893 □

Congrès fédératif des Bourses du travail à Toulouse.

12 juin 1893 □

Promulgation d'une loi sur la sécurité et l'hygiène au travail.

23-28 septembre 1895 □

Congrès constitutif de la Confédération générale du travail (CGT) à Limoges. Il prévoit l'adhésion de l'ensemble des institutions déjà existantes : bourses du travail et fédération nationale des bourses, syndicats nationaux et locaux, unions et fédérations locales, départementales, de métier et d'industries.

9 avril 1898 □

Loi sur les accidents du travail établissant le principe de la responsabilité patronale.

Août 1899 □

Décrets fixant un certain nombre de normes sociales dans le cadre des marchés publics. Ils imposent ainsi aux entreprises amenées à travailler pour le compte de l'État, en particulier pour le secteur des travaux publics, le respect de conditions de travail minimales, déterminées par les syndicats de patrons et d'ouvriers (durée du travail, salaires, repos dominical...).

1er septembre 1899 □ Création d'un Conseil supérieur du travail.

30 mars 1900 □ Loi sur le travail des femmes et des enfants.

30 septembre 1900 □

Promulgation de la loi Millerand qui abaisse à onze heures la durée du travail journalier.

11 juillet 1903 □

Loi sur l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels. Mais les entrepreneurs refusent de s'y soumettre : ils débauchent les ouvrières en atelier et réembauchent des ouvrières à domicile. Il s'agit d'un mouvement massif, en 1904 on compte 800 000 ouvriers à domicile dont 90 % de femmes.

29 juin 1905 □

La journée de travail des mineurs passe à huit heures.

13 juillet 1906 □

Instauration d'un repos obligatoire hebdomadaire de 24 heures (voté le 3 juillet).

8-14 octobre 1906 □

Congrès de la CGT et adoption de la "Charte d'Amiens" qui affirme l'indépendance des syndicats vis-à-vis des organisations politiques.

25 octobre 1906 □

Création du ministère du Travail sous le gouvernement Clemenceau. René Viviani devient le premier ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

17 mars 1907 □

Loi réorganisant les conseils de prud'hommes. Elle prévoit l'élection de leurs membres (collège ouvrier et patronal) et prescrit un fonctionnement paritaire.

3 juillet 1907 □

Loi permettant aux femmes mariées de disposer librement du salaire provenant de leur activité professionnelle.

27 novembre 1909 □

Loi garantissant leur emploi aux femmes en couches.

7 décembre 1909 □

Loi garantissant le versement du salaire à intervalles réguliers (tous les 15 jours pour les ouvriers, tous les mois pour les employés).

28 décembre 1910 □ Loi instituant le Code du travail.

A remarquer le travail collectif que constitue les bulletins de l'inspection du travail et de l'hygiène industrielle de 1893 à 1936: compilation d'instructions, circulaires, textes officiels, documents administratifs internes, mais aussi des rapports « techniques » d'inspecteur du travail sur les risques professionnels.

<http://www.sante.gouv.fr/bulletins-de-l-inspection-du-travail-et-de-l-hygiene-industrielle-de-1893-a-1936.html>

Ces bulletins comprennent des jurisprudences, des PV d'inspecteurs divers, des études de travail, l'organisation des sévices...

Lire aussi le rapport de 1909 sur la réforme de l'inspection, écrit par des bourgeois, qui pose les questions qui sont toujours d'actualité : les moyens humains, juridiques ; la mauvaise volonté des employeurs ; le Parquet ; les pressions diverses.

Il ne faut pas oublier de consulter aussi les thèses et mémoire qui sont sur ce site.

Et une série de livres à consulter :

Des documents ou études existent aussi dans la rubrique « Centenaire ». Le centenaire a été l'occasion de se réapproprier l'histoire de l'inspection du travail.

Enfin, dans le journal l'Humanité d'avant 1914, deux journalistes, les Frères Bonneff, écrivent sur les conditions de travail et la condition ouvrière.

Voir le site WWW.BONNEFF.COM

Explications sur les documents de la période 1914 1939.

Une inspection en sommeil pendant la guerre puis une inspection qui se tourne vers l'hygiène et la sécurité et les premières conventions collectives. L'obligation s'est fait sentir de donner des droits nouveaux aux travailleurs, car la révolution guette en France comme en Europe: Russie, Allemagne, Hongrie, Italie...

5 mars 1919 □

Une loi apporte un premier cadre institutionnel aux conventions collectives et constitue alors une étape décisive dans la construction du droit de la négociation collective.

Avril 1919 □ Journée de travail fixée à 8h durée hebdomadaire de travail fixée à 48H .

Création de l'Organisation internationale du travail (OIT).

1936 La victoire du Front Populaire (Léon Blum) aux élections législatives le 3 mai 1936, entraîne une énorme croissance des effectifs de la CGT, une vague de grèves sans précédent, et surtout la signature des "Accords de Matignon" (semaine de 40h sans perte de salaire, congés payés, assurances sociales, conventions collectives).

La loi du **24 juin 1936** maintient le principe contractuel de la convention collective, la transforme en véritable "loi professionnelle" de portée plus contraignante. Elle introduit la procédure d'extension qui permet de rendre applicables à l'ensemble d'une profession les conventions conclues par les organisations syndicales les plus représentatives ; la convention doit comporter un certain nombre de clauses obligatoires relatives à l'essentiel des rapports de travail ; elle peut librement traiter de questions non prévues à titre obligatoire, si elles sont plus favorables que celles des lois et règlements en vigueur. C'est l'origine du principe dit "de faveur". 1919 la journée de Huit Heures. Cette période remet l'inspection du travail au centre, puisqu'elle sert d'intermédiaire dans la signature d'accord sur les 40 heures.

Explications sur les documents de la période 1939 1944.

Le STO: Les contrôleurs n'ont pas été recrutés pour s'occuper du STO, malgré une légende tenace et stupide. Le contrôle de la main d'œuvre est effectué par les inspecteurs et inspecteurs divisionnaires qui ont cette tâche unique de recenser les «volontaires». Ce sont les inspecteurs qui ont fait le travail: certains à la sortie de la guerre ont été inquiétés pour leur zèle. L'un est mort fusillé comme résistant, Pierre Lamy, refusant les injonctions allemandes sur le STO.

Il y aussi un article sur l'épuration de l'administration du travail

Il ne faut pas oublier de consulter aussi les thèses et mémoire qui sont sur ce site.

Particulièrement celles de Frédérique Guichaud pages 285 et suivantes et les témoignages d'inspecteur pages 588 et suivantes

le STO dans le Rhone.

Et une série de livres à consulter :

Il y a aussi des documents ou études dans la rubrique « Centenaire ».

Et cet opuscule du CHAT concernant Pierre Lamy inspecteur du travail résistant et fusillé pour avoir louvoyé dans la mise en place du STO.

http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/ROBERT_VUILLERME_vous_parle_de_Pierre_LAMY.pdf

Après 1945 jusqu'en 1968, les trente glorieuses

Une série de lois renforce les institutions représentatives du personnel; l'autorisation préalable au licenciement des représentants est instituée pour les protéger.

Mais il y a très peu de recrutements d'inspecteurs (les contrôleurs en section n'existent pas). dans les années 50, il y a plus de postes au concours que de candidats, c'est dire le peu de réputation du corps...

Cette époque est celle d'un repli de la profession, qui a une mauvaise réputation, trop proche du patronat et jugée inutile. Lire à ce sujet le rapport du SNIT de 1967, syndicat «autonome» proche des directeurs, corporatiste, qui fait l'apologie d'une inspection neutre, impartiale et en mal de reconnaissance par les syndicats et les salariés. Les directeurs dirigent ce syndicat, et le SNIT est leur porte parole.

1968 - 1981

Une nouvelle période s'ouvre. D'un côté, un nouveau rapport de forces s'établit dans le pays, et dans les entreprises, où les syndicats sortent renforcés de 1968, principalement CFDT et CGT. De l'autre, des militants ayant des idées soixante huitardes, des militants de famille PCF ou SFIO ou chrétienne progressiste, entrent à l'inspection du travail, ce qui va bouleverser la composition du corps de l'inspection, y compris dans sa pratique professionnelle, et dans sa position vis à vis d'une hiérarchie particulièrement pesante, souvent recrutée avant ou pendant la guerre.

La loi de 1975 sur le contrôle des licenciements économiques par l'inspection du travail «valorise» celle ci, tout en la détournant du contrôle classique.

1981 ouvre une nouvelle période jusqu'en 1992.

L'impréparation du PC et du PS en matière de droit du travail est patente; il n'y a qu'à lire le peu de propositions dans le programme du PCF, dans le programme commun actualisé et dans les 101 propositions de Mitterrand. Les militants recrutés dans la période précédente se rangent pour partie ou se précipitent dans les Cabinets ministériels. Ils investissent les postes de responsabilité, qu'ils soit PS, PCF ou PSU, voire d'extrême gauche. Ils servent à écrire les lois Auroux. Une association se crée en 1981, Villermé, composée principalement de CFDTistes et de quelques CGTistes dissidents du PCF, qui va réfléchir sur les pratiques professionnelles et le droit du travail. Cette association regroupe uniquement des agents de contrôle, mais est vite dirigée par des inspecteurs qui prennent du galon: l'association servira de poil à gratter, mais aussi de faire valoir à Aubry et Auroux, avec un certain nombre d'illusions pour certains, ou d'engagement politique pour d'autres. Dans les années 90, les dirigeants de cette association trufferont tous les groupes de travail du Ministère pour amener à une inspection du travail telle que Bessières et Sapin l'ont rêvée.

L'abrogation de la loi de 1975 sur le contrôle des licenciements économiques est un crève coeur pour un certain nombre d'inspecteurs (de Villermé entre autres) qui les amènent à déclarer que l'inspection du travail est morte...

De nombreuses illusions se font jour dans cette période sur les lois Auroux et sur leur rôle de transformation sociale. Il n'y a qu'à lire la première édition de Jacques le Goff: le silence et la parole.

Le mouvement des contrôleurs du travail pour une revalorisation débute en 1986, avec des états généraux des contrôleurs de la région parisienne. Il n'est pas question pour les contrôleurs de devenir inspecteurs du travail (voir livres blancs de 1986 puis de 1998), qui aboutira en plusieurs étapes: en 1991-95, un plan de transformations d'emplois de 350 CT en IT... hors section. Puis en 2003, revalorisation dans un corps de B intermédiaire (CII) entre B et A.

Peu à peu, la politique emploi prend le dessus sur l'inspection du travail et les directeurs commencent à se désintéresser de l'inspection, empêchée de tourner en rond.

1992 - 2004

1992 est une date charnière: c'est la mise en place d'inspecteurs du travail hors section. Avant, tous les agents du grade d'inspecteur du travail (420) étaient en section d'inspection, sauf quelques exceptions. Désormais, il y aura des «hors sections», «sédentaires», qui deviendront principalement chefs des services emploi (ils prendront les postes des contrôleurs qui étaient à l'époque chef de service). Ce plan de transformations se fait en 5 ans. L'emploi devient la seule préoccupation du Ministère et l'inspection est le parent pauvre. Des discours apparaissent sur le thème de la transversalité emploi travail, un bon inspecteur sera celui qui aura fait et de l'emploi et de l'inspection, que pour faire un bon inspecteur à l'emploi, il faut avoir fait de la section etc...

Le corps des inspecteurs de la formation professionnelle (400 environ) est intégré au corps de l'inspection du travail, de même les contrôleurs de la formation professionnelle est intégré chez les contrôleurs du travail.

Il y a ainsi une période où les inspecteurs en section sont supplantés en nombre par les hors section. Les pratiques professionnelles, la déontologie, l'indépendance, entre ces trois «métiers», ne sont pas évidemment équivalentes et une zone de brouillage pendant 10 ans s'installe.

Cependant, de nombreuses luttes ont lieu à l'INTEFP, pour que les affectations se fassent en section à la sortie de cette institution à vocation mondiale.

Le centenaire de la création de l'inspection en 1892 est fêté en Janvier 1993. Toute une série de colloques ont lieu, que ce soit officiel à la Défense, ou CGTiste. (Lire à ce sujet «l'affaire « où des cégétistes confondent Histoire et finances)

Il y a pour la première fois, une sorte d'appropriation de l'Histoire de l'inspection du travail, avec de nombreuses études diverses qui apparaissent et divers témoignages.

2004 jusqu'à aujourd'hui.

Le deux septembre 2004, deux de nos collègues sont assassinés. En fait un de nos collègues fait partie de la mutualité agricole. Mais Sylvie Trémouille contrôleur du travail et dd sont associés comme ayant fait un contrôle d'inspection.

A cette assassinat, nos ministres seront minables (Gaymard, Bussereau, Borloo, Larcher (ministre délégué), ainsi que notre directeur du personnel, Jean René Masson. Ils sont incapables de soutenir publiquement les missions d'inspection du travail, ils préfèrent parler d'un drame du monde agricole, et d'un drame humain. Ils ne diront jamais meurtre ou crime ou assassinat. Sylvie Trémouille a été tué dans le dos alors qu'elle fuyait avec une cartouche pour la chasse au sanglier. Imaginez cette violence.

C'est de cette époque que les agents de l'inspection du travail ont compris qu'ils ne sont pas soutenus publiquement dans leurs missions par leurs ministres et

leur hiérarchie. Cela s'est vérifié depuis à de multiples reprises: affaire de l'Indre, affaire Marteau, affaire de Tefal... La liste est longue.

Cet assassinat est utilisé habilement par le Ministre Larcher pour transformer l'inspection du travail qui n'évolue pas avec le monde du travail, qui ne sait pas travailler etc...

C'est le rapport Bessières de janvier 2005 qui approfondit le rapport Chaze de 2004 et qui met en place les fondamentaux de la réforme Sapin de 2012-2013. A quelques jours des Etats Généraux de l'inspection du travail de 2006, où 800 agents de contrôle participeront, où les syndicats réunissent 800 agents de contrôle à Paris pendant deux jours (voir les enrégistements joints), le Ministre sous-pression annonce le recrutement de 750 agents pour l'inspection. De fait, ces chiffres sont sur gonflés: 350 agents supplémentaires arriveront au contrôle.

Cette période est aussi mise à profit pour les Ministres du travail successifs pour donner des gages au patronat. La liste des ministres du travail en dit long sur les accointances avec les patrons.

C'est aussi le suicide de deux de nos collègues: Luc Beal Renaldi en Mai 2011 et Romain Lecoustre en janvier 2012.

Pour cette période, nous serons volontairement très incomplet. Il faut noter que ces divers événements qui ont secoué très fortement tous les collègues commencent à être relayés dans la presse et la documentation est extrêmement abondante.

Nous citons des affaires telles que celle de l'Indre où deux inspecteurs ont été vidés du fait du patronat local et d'une administration en dessous de tout localement et nationalement.

Dans un autre style mais tout aussi emblématique l'affaire Tefal, qui est loin d'être terminée avec un procureur particulièrement orienté contre l'inspection du travail.

Nous arrêtons là...

Laissons du temps au temps.